

> Pour constituer ou valoriser votre épargne

Placez vos disponibilités sur un contrat d'assurance-vie souple et performant.

Une réponse accessible à tous

Vous avez le choix entre des versements libres de 150 € minimum ou des versements programmés avec un versement initial de 150 € minimum, puis 50 € par mois, 100 € par trimestre, 150 € par semestre ou par an.

Un contrat simple ou personnalisable

4 profils de gestion clés en main pour investir en bourse sans souci : "Sérénité", "Plénitude", "Vitalité" et "Énergie".

Vous pouvez aussi investir librement sur les 125 fonds qui vous sont proposés : 25 fonds GENERALI et une centaine de fonds externes sélectionnés auprès des meilleurs gestionnaires du marché.

Une garantie décès originale

GENERALI assurances garantit le versement d'un bonus de 25 % du capital atteint en cas de décès avant 65 ans et de 10 % en cas de décès entre 65 et 70 ans.

Le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie

Les plus-values réalisées sont exonérées de l'impôt sur le revenu* au bout de 8 ans à compter de la date du 1^{er} versement.

* En dessous d'un seuil de 4 600 € par an pour un célibataire ou 9 200 € pour un couple.

> Pour assurer votre protection juridique

Un cadre juridique à la carte avec 3 formules pour répondre au mieux à vos attentes.

Garantie de la plupart des situations litigieuses de votre vie privée ou salariée :

- Litiges en tant que locataire, propriétaire ou bien encore bailleur.
- Problèmes de consommation, litige avec une administration, problème avec votre employeur, avec votre personnel de maison ou bien votre assistance maternelle.
- Démêlés en matière de droit de la famille (succession, adoption, divorce).

Sans oublier un service de consultation juridique du lundi au vendredi.

Offre de prêts

En tant que Client GENERALI,
bénéficiez de taux
spécialement négociés pour vous.

[**Contactez-nous !**]

La puissance d'un grand Groupe

Le Groupe Generali, 3^{ème} assureur européen, opère dans 69 pays sur tous les continents. Son activité intègre les domaines de l'assurance et s'étend aussi à l'assistance avec sa filiale Europ Assistance.

Generali assurances distribue une gamme complète de produits (vie et dommages), en s'appuyant sur la compétence et le dynamisme de plus de 1 300 agents généraux ainsi que de nombreux courtiers partenaires.

Retrouvez tous nos produits sur www.assurances.generalifrance.fr
ou contactez votre assureur conseil Generali.

Ref. : PM0002F - Juillet 2008 - document non contractuel - crédits photos : © Getty Images - GraphicObsession



La protection des personnes et des biens
par Generali



Generali Iard - Société Anonyme
au capital de 59 493 775 euros
Entreprise régie par le Code des Assurances - 552 062 663 RCS Paris
Siège social : 7 boulevard Haussmann - 75009 Paris



> Pour assurer vos véhicules

Un contrat unique pour toute la famille

En réunissant sur un seul et même contrat tous les conducteurs et les véhicules de votre foyer, vous bénéficiez d'une gestion simple à un coût réduit.

Des garanties innovantes

- Remboursement au prix d'achat pendant un an si votre véhicule est neuf.
- Indemnisation des bris des blocs optiques, rétroviseurs, feux arrière et toit ouvrant.
- Garantie des autoradios, roues... même s'ils sont volés sans la voiture.

Des prestations inédites

- Assistance dépannage : en cas de crevaison ou de panne de carburant devant chez vous.
- Véhicule de remplacement : en cas d'immobilisation ou de réparation, prêt d'un véhicule dans les plus brefs délais.
- Service voiture : récupération de votre véhicule chez vous ou sur votre lieu de travail et restitution après réparation.

> Pour assurer votre habitation

Un contrat qui s'adapte à votre idée du confort

3 formules qui vous apportent les garanties adaptées à vos besoins.

Vous optez pour le mode de remboursement qui vous convient le mieux (indemnisation en valeur à neuf intégrale par exemple).

Vous complétez votre contrat par des options à la carte pour votre famille et pour votre maison (assurance scolaire, chambre d'étudiant, pack plein air, bureautique...).

Des services pour vous simplifier la vie

- Organisation et suivi des travaux suite à un sinistre.
- Assistance 24 h/24, 7j/7.
- Service de télésurveillance.

> Pour le remboursement de vos frais médicaux

Des garanties exclusives

- 5 formules de garanties au choix.
- Des bonus fidélité en optique et en dentaire.
- Des remboursements d'actes refusés par la Sécurité Sociale : implants dentaires, chirurgie réfractive, lentilles de contact, diagnostic diététique...
- Des remboursements inédits :
 - "Spécial femmes" : prise en charge des pilules contraceptives et les implants contraceptifs non remboursés par le régime obligatoire...
 - "Spécial enfants" : séances d'orthophonistes, séances d'orthopédie, diagnostic diététique...

Des services pratiques au quotidien

- Pas d'avance d'argent à faire grâce au tiers payant.
- Des services d'Europ Assistance 24 h/24 et 7 j/7 quelle que soit la formule choisie.

Des prix adaptés à votre situation de famille

- 10 % de réduction sur votre cotisation pour les couples.
- Jusqu'à 20 % de réduction sur votre cotisation pour les familles.

> Pour protéger votre famille des conséquences d'un accident de la vie privée

Des garanties innovantes

En cas d'incapacité, sont pris en charge :

- Les préjudices économiques et personnels.
- Les frais d'aménagement du domicile et/ou du véhicule jusqu'à 45 735 €.
- Les frais d'assistance d'une tierce personne.

En cas de décès, sont pris en charge :

- Les préjudices économiques et moraux.
- Les frais d'obsèques jusqu'à 4 573 €.

2 formules au choix

Une indemnisation des incapacités permanentes au moins égales à 7 % ou à 30 %.

Des avantages inédits

- Un contrat pour toute la famille.
- Une indemnisation jusqu'à 1 million d'euros.
- Une assurance pour le conducteur d'un véhicule loué ou prêté lors de ses trajets privés ou professionnels.
- Une prise en charge des dommages corporels subis dans le cadre de la pratique des sports à risques et extrêmes.



les indispensables

